

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LE PALLET

Liberté, Égalité, Fraternité

Séance du 5 septembre 2023

**Nombre de Conseillers : En exercice : 23****Présents : 17****Votants : 20**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël BARAUD, Maire.

**PRESENTS** : Joël BARAUD, Valérie BARRAUD, Brigitte BOIVINEAU, Jérôme DESBORDES, Jean-Luc GASCOIN, Fadoua GERVAIS, Marie-Annick HARDY ; Gilbert HOUSSAIS, Joël JOVENIAUX, Thomas LEROUX, Cécile MAJORAL, Jean-Louis METAIREAU, Nelly NAUD, Christian PELLOUET, Marc PERETTI, Isabelle POIDEVIN, Xavier RINEAU,

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Valérie BRICARD donne pouvoir à Joël BARAUD  
Raymond GEFFROY donne pouvoir à Christian PELLOUET  
Annie VAILLANT donne pouvoir à Xavier RINEAU

**EXCUSES** : Céline CABOCHE, Serge CABOCHE, Jean-Luc CHAIGNEAU

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fadoua GERVAIS

**OBJET : DENOMINATION DE L'IMPASSE AU DROIT DU CHEMIN DU MOULIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Il convient d'attribuer un nom différent à l'impasse située au droit du « chemin du moulin » à l'arrière du restaurant scolaire.

Considérant les propositions reçues pour dénommer cette impasse :

- Impasse de la Cantine
- Impasse du/des meunier(s)
- Impasse du temps qui passe
- Impasse du grain ou Impasse du Bon Grain
- Impasse de la meunerie (2)
- Impasse de la meule
- Impasse J-L Métaireau

Vu les propositions du comité aménagement du territoire en date du 30 août 2023 pour dénommer l'impasse,

Vu les préférences des riverains habitant l'impasse,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la dénomination « Impasse du Bon Grain » pour l'impasse au droit du chemin du moulin près du restaurant scolaire.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de communiquer cette information aux services concernés.

Certifié exécutoire le 8 septembre 2023  
Compte-tenu de sa transmission à la Préfecture  
et de son affichage.

Au Pallet, le 6 septembre 2023

**Le Maire,**

**Joël BARAUD**

